



Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/068

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

7.5 Subventions

Environnement - Biodiversité

Attribution d'une subvention à l'association ENE (ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT)
pour l'année 2024

Le Président

certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

07 MAI 2024

Conformément à la convention de
dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU les statuts de l'Association ENE,

VU le rapport d'activité 2023 et le plan d'actions pour 2024,

CONSIDERANT que l'association ENE a été créée en 1973 et regroupe une cinquantaine d'associations,

CONSIDERANT que l'association ENE intervient sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que l'association participe aux commissions préfectorales, organise des réunions, séminaires et débats sur les enjeux environnementaux, dialogue avec les services institutionnels, organise des formations, et est en train de créer des cartes des paysages de l'Essonne intégrant les enjeux environnementaux,

CONSIDERANT que l'association adhère à France Nature Environnement Ile-de-France (FNE IDF, ex-IDFE) et siège au conseil d'administration de la fédération régionale,

CONSIDERANT que l'association ENE a notamment pour objectifs de protéger, conserver, restaurer et promouvoir l'environnement, la nature, la faune et la flore, les fonctionnalités des écosystèmes, la biodiversité, les espaces, les ressources, les milieux, les habitats naturels, les paysages, le patrimoine et les monuments, les sites naturels et historiques,

CONSIDERANT que sur l'année 2024, l'association va poursuivre son travail sur la cartovégétation avec la cartographie des corridors écologiques des communes de l'Essonne et éditer des fiches forestières ayant pour thématiques « mieux connaître la forêt et résoudre les conflits d'usage », notamment en forêt de Sénart,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 3 000,00 € pour l'année 2024 à l'association ENE sise 14 rue de la Terrasse à EPINAY-SUR-ORGE (91 360).

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

29 AVR. 2024



François DUROYRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val de Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention à l'association ENE (Essonne Nature Environnement)

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : DP2024-068 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240429-DP2024-068-AU

Date de décision : 29/04/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions